



Gas Products Warranty

Town & Country extends the following warranty coverage to the original registered purchaser of the product:

Limited lifetime

Limited lifetime coverage is extended to the following components (parts only): Glass (for thermal breakage only), Combustion chamber, Burner tube assembly, Porcelain finishes

2 year comprehensive

Town & Country will repair or replace any part found to be defective (parts and labor) for two years from the original date of purchase.

Town & Country recommends using a certified installer.

Conditions

- All installations must be performed by a qualified technician in accordance with applicable local and national requirements.
- Installations must be done in accordance with the appliance manual.
- Sediment traps must be installed within 6 feet of the gas control valve.
- It is the responsibility of the installer to ensure the appliance is firing as per the rating plate.
- Any part that is found in our judgment to be defective shall be repaired, replaced or refunded at Town & Country's option.
- Porcelain is warranted for gloss retention. Certain colors may darken when heated and return to the original shade when cool. As a man-made finish, it is subject to minor imperfections.

Exclusions

- This warranty does not apply to any component that shows evidence of misuse, abuse, improper installation, accident or lack of maintenance.
- Town & Country is not responsible for mantels, surrounds or finishing material around the fireplace.
- Town & Country is not responsible for installation, operational or environmental conditions beyond our control.
- Town and Country shall in no event be liable for any special, indirect or consequential damages of any nature whatsoever which are in excess of the original purchase price of the product.
- Town & County may at its discretion discharge all obligations by refunding the wholesale price of the defective part.
- This warranty may not be extended or modified by our agents or representatives.

IF WARRANTY SERVICE IS NEEDED: 1. If you discover a problem that you believe is covered by this warranty, report it to your Town & Country Fireplace dealer, giving them proof of purchase, the purchase date, and the model name and serial number. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. has the option of either repairing or replacing the defective component. 3. If your dealer is unable to repair your appliance's defect, he may process a warranty claim through Pacific Energy Fireplace Products Ltd., including the name of the dealership where you purchased the appliance, a copy of your receipt showing the date of the appliance's purchase, and the serial number on your appliance.

REGISTER YOUR PRODUCT ONLINE

HAVE YOUR SERIAL NUMBER* AVAILABLE AND VISIT

townandcountryfireplaces.com/register



Garantie À Vie Limitée de Town & Country Appareils Au Gaz

Town & Country offre les couvertures suivantes à l'acheteur original stipulé sur l'enregistrement de l'appareil:

Garantie à vie limitée

La couverture de la garantie à vie limitée porte sur les composantes suivantes (pièces seulement) : La vitre en céramique (bris thermique seulement); La chambre de combustion; L'ensemble du brûleur; Le fini en porcelaine

Couverture complète de 2 ans

Durant les deux années qui suivent la date d'achat, Town & Country réparera ou remplacera toute pièce défectueuse (pièce et main d'œuvre).

Town & Country recommande d'utiliser un installateur certifié.

Conditions

- L'installation de votre foyer doit être confié à un technicien qualifié et doit répondre aux normes locales et nationales.
- L'installation doit être effectuée selon les instructions spécifiées dans le manuel d'installation.
- Le conduit d'entrée doit comporter un piège à sédiments dans les 6 pi avant la valve de contrôle de gaz.
- L'installateur doit vérifier que le rendement du foyer répond aux exigences de la fiche signalétique.
- Lorsque Town & Country détermine qu'une pièce est défectueuse, la pièce sera remplacée, réparée ou sa valeur sera remboursée selon le gré de la compagnie.
- La brillance des pièces de porcelaine est garantie, mais certaines couleurs deviennent plus foncées lorsque l'appareil est chaud et reprennent leur teinte à la température de la pièce. Le fini peut comporter quelques imperfections puisqu'il est fait à la main.

Exclusions

- Cette garantie ne s'applique à aucun composant présentant des preuves de mauvaise utilisation, d'abus, d'installation incorrecte, d'accident ou de manque d'entretien..
- Town & Country n'est pas responsable des manteaux, des entourages ou des matériaux de finition autour du foyer.
- Town & Country n'est pas responsable de l'installation, du fonctionnement et des conditions environnementales hors de son contrôle.
- Town & Country ne doit, en aucune circonstance, être tenu responsable de tout dommage particulier, indirect ou consécutif dont la valeur dépasse le prix original payé lors de l'achat de l'appareil.
- Town & Country peut, à sa discréTION, se décharger de toutes ses obligations en ce qui concerne la présente garantie en remboursant le prix de gros de toute pièce défectueuse garantie.
- Les termes de cette garantie ne peuvent en aucun cas être prolongés ou modifiés par nos représentants ou agents.

SI UN SERVICE DE GARANTIE EST NÉCESSAIRE : 1. Si vous découvrez un problème que vous croyez couvert par cette garantie, signalez-le à votre revendeur de produits de foyer Town & Country, en lui donnant une preuve d'achat, la date d'achat, le nom du modèle et numéro de série. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. a la possibilité de réparer ou de remplacer le composant défectueux. 3. Si votre revendeur n'est pas en mesure de réparer le défaut de votre appareil, il peut traiter une réclamation au titre de la garantie auprès de Pacific Energy Fireplace Products Ltd., y compris le nom du concessionnaire où vous avez acheté l'appareil, une copie de votre reçu indiquant la date d'achat de l'appareil, achat et le numéro de série de votre appareil.

ENREGISTREZ VOTRE PRODUIT EN LIGNE

AVEC VOTRE NUMERO DE SERIE Veuillez VISITER

townandcountryfireplaces.com/enregistrer